Conditions:

• **Réservation et émission des billets du 6 au 20 novembre 2026**

• Réduction de 20 % sur les tarifs officiels pour les réservations aller simple et aller-retour sur la ligne d'Ancône, pour tout départs compris entre les 6 novembre 2026 et 10 janvier 2027.

• La réduction s'applique à tous les tarifs individuels pour les passagers ainsi qu'aux tarifs des véhicules suivants : voitures, voitures électriques, minibus d'une longueur maximale de 6 m et d'une hauteur maximale de 2 m, minibus électriques d'une longueur maximale de 6 m et d'une hauteur maximale de 2 m, et motos à 3 ou 4 roues.

• La réduction ne s'applique pas à la redevance environnementale EU ETS, aux tarifs transport d'animaux de compagnie ni aux services supplémentaires (repas et Wi-Fi).

• La réduction n'est pas rétroactive ; elle s'applique uniquement aux nouvelles réservations et non aux billets dont la première émission a eu lieu avant le début de l'offre.

• Elle est cumulable avec les réductions commerciales annuelles (YOUTH, SENIOR, SEASMILES, etc.), à l'exception de la réduction pour les enfants.

• L'offre ne s'applique pas aux billets aller-retour ouverts à l'origine.

• En cas d'annulation ou de modification de billets bénéficiant de l'offre, la politique commerciale de la compagnie s'applique.

• La réduction est automatiquement appliquée au moment de la réservation. Il n'est pas nécessaire de la sélectionner.